



**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N° 20100275 du 20 juillet 2010**

Pétitionnaire : Monsieur Gilbert TINEL

Localisation des travaux : Lozère / 48400 – BARRE DES CEVENNES / Le Malhautier

N° de parcelle : 394 E

Nature des travaux : Prolongement d'un chemin agricole (40 ml)

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Le prolongement de la piste sera réalisé en déblai-remblais pour une largeur de plate-forme de 3,00m maximum ;
- Les talus amont et aval devront être soigneusement profilés.